

Comment remplir la fiche de sollicitation ?

Lisez attentivement et respectez les consignes de l'appel à projet et de cette note. **Leur non-respect** peut entraîner **un rejet** définitif de votre demande.

Renseignez l'intégralité des informations demandées dans la fiche de sollicitation.

Pour rappel : vos dossiers de candidatures AàP matériel 2021 sont à adresser impérativement à l'adresse suivante : saeme@anfa-auto.fr en indiquant comme objet « Nom de votre Etablissement - AàP matériel 2021 » et en mettant le responsable territorial de votre région en copie avant le 23/04/2021 à 18h00.

Principes de base :

- L'établissement demandeur doit **IMPERATIVEMENT** remplir une fiche de sollicitation **par site et par matériel demandé en argumentant qualitativement sa demande** au regard des besoins pédagogiques et en cohérence avec l'effectif des sections accueillies.
- L'établissement demandeur doit **IMPERATIVEMENT** renseigner le site pour lequel la demande de financement est présentée.
- L'établissement demandeur doit **IMPERATIVEMENT** indiquer le statut du site concerné ainsi que l'effectif des apprenants dans les filières des services de l'automobile au site concerné. Ces informations doivent correspondre aux données renseignées sur SOFIA le 04/12/2020.
- L'établissement doit **IMPERATIVEMENT** indiquer un éventuel co-financement.
- Le montant total des demandes de subvention auprès de l'ANFA en lien avec un site (la somme du montant « demande ANFA » sur la totalité des fiches de sollicitation rattachées à un site spécifique) ne doit dans aucun cas dépasser l'enveloppe maximale de la catégorie à laquelle le site en question est rattaché.
- L'établissement demandeur doit **IMPERATIVEMENT** spécifier s'il est soumis au code des marchés publics.
- Important : le mail demandé dans la fiche de sollicitation est celui de la personne responsable du dossier, à laquelle sera adressé tout échange éventuel relatif au dossier ainsi que la notification d'intervention de l'ANFA
- Après étude de votre demande, l'ANFA notifiera par courrier électronique son éventuelle intervention financière et les modalités à respecter pour en obtenir la mise en paiement. Principe général : l'ANFA ne pourra intervenir que sur la base d'une **facture acquittée** conforme à la demande formulée dans la fiche de sollicitation (spécificités du matériel + fournisseur + devis + quantité) et à la notification qui aura été envoyée par l'ANFA.

Forme des demandes d'intervention financière :

- Respectez les critères d'éligibilité définis dans l'Appel à Projets en termes de prix unitaire HT et de nature de matériel et d'équipement.
- Une fiche de sollicitation motivant la demande d'intervention de l'ANFA doit être complétée intégralement pour chaque matériel et équipement.
- Chaque fiche de sollicitation doit être accompagnée d'un **devis RÉCENT daté de 2021** établi par le fournisseur auprès duquel la demande sera concrétisée. Les devis datés antérieurement à 2021 ou des extraits de catalogue ne sont pas recevables et entraîneront l'annulation automatique de la demande.
- Les informations relatives au matériel indiqué sur la fiche de sollicitation doivent être identiques à celles portées sur le devis : référence, descriptif du matériel, coût unitaire HT, quantité, fournisseur, montant demandé, co-financement éventuel.

- La demande d'intervention financière doit nous être transmise sous **format PDF** avec
 - la fiche de sollicitation dûment complétée par matériel **signée avec le cachet de l'établissement accompagnée d'un devis daté de 2021** (conforme et cohérent avec les spécificités inscrites dans la fiche de sollicitation) et **d'un RIB**.
- Si votre demande concerne plusieurs matériels : la consigne précédente s'applique. Vous devez transmettre les fiches de sollicitation et les pièces jointes dans un ordre cohérent et lisible sous format PDF c'est à dire :
 - fiche sollicitation 1 suivie du devis 1
 - fiche sollicitation 2 suivie du devis 2
 - fiche sollicitation 3 suivie du devis 3, etc.

Tout dossier incomplet ou non conforme pour tout ou partie sera rejeté sans recours possible.